

**VERSION FINALE
CONGRES
EXTRAORDINAIRE
#RenouveauPS
28 AOUT 2021**

Olma Messen St-Gall (Salle 3.1)
Début : 10h30



TABLE DE MATIÈRES

Ordre du jour définitif	3
Informations importantes	5
Carte de délégué-e	5
Concept de protection	5
Outil de vote électronique	5
Documents	5
Rocket Chat	6
Apéritif du Congrès	6
Règlement du Congrès	7
Point 2 de l'ordre du jour : Points relatifs au déroulement du Congrès	9
Élection de la Commission de vérification des mandats	9
Élection de la présidente ou du président du bureau électoral	9
Élection de la présidente ou du président du bureau de vote	9
Point 3 de l'ordre du jour : Procès-verbal du Congrès numérique du 17 octobre 2020 à Bâle	10
Point 5 de l'ordre du jour : Pour une sortie solidaire de la crise du coronavirus	11
Discussion et adoption du papier de position « Plus de sécurité sociale, plus de service public, plus de solidarité ! Les leçons de la pandémie de la COVID-19 en matière de politique sociale et sanitaire »	11
R-1 du PS60+, des Femmes* socialistes, du PS Migrant-e-s et de la Jeunesse socialiste : Augmenter les rentes AVS !	12
Point 7 de l'ordre du jour : Soutien aux initiatives et référendums	14
Soutien à l'Initiative pour la responsabilité environnementale	14
Lancement d'une initiative populaire : pas d'achat d'avions de combat F-35A	16
Référendum : Loi fédérale sur les droits de timbre (LT) – suppression du droit de timbre d'émission – « Non à l'arnaque de la suppression du droit de timbre »	18
Point 8 de l'ordre du jour : Affaires statutaires et élections	21
Crédit additionnel au budget 2021 : référendum sur le droit de timbre	21
Élection complémentaire au Comité directeur par le Congrès (démission de Laura Riget)	23
Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse (démission de Barbara Gysi)	26
Point 11 de l'ordre du jour : Réforme des structures « Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! »	29
Point 12 de l'ordre du jour : Recommandations de vote pour les votations fédérales du 26 septembre et 28 novembre 2021	30
Votations fédérales du 26 septembre 2021	30
Votations fédérales du 28 novembre 2021	31
Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »	31
Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts	33
Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)	35
Point 13 de l'ordre du jour : Une politique européenne socialiste : suite, informations et discussion	38
Propositions diverses	39
R-2 Mustafa Atici et consorts : pour la population, il faut maintenant des décisions claires en matière de politique européenne	44
A-1 Fabian Molina et consorts : pour une politique européenne socialiste	46
Point 14 de l'ordre du jour : Propositions et résolutions	47
R-3 Michel Zimmermann et al : CFF, La Poste, Swisscom : services publics ou sociétés par actions ?	47

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

- dès 09h50** **Performance du groupe saint-gallois « DACHS»**
- 10h30** **1. Ouverture et salutations**
- Discours de bienvenue d'Andrea Scheck, Présidente du PS Saint-Gall
 - Discours de bienvenue de Maria Pappa, Présidente de la ville de Saint-Gall
- 2. Points relatifs au déroulement du Congrès**
- 3. Procès-verbal du Congrès du 17 octobre 2020**
- 4. Discours de Mattea Meyer et de Cédric Wermuth**
Co-présidence du PS Suisse
- 5. Pour une sortie solidaire de la crise du coronavirus**
- Intervention du Dr. Mohga Kamal-Yanni, Senior Health Policy Adviser, People's Vaccine Alliance; Global Health and Access to Medicines Consultat
 - Table ronde : « Une politique de santé solidaire - dans le monde entier ! »
 - Papier de position du PS Suisse : Plus de sécurité sociale, plus de service public, plus de solidarité ! Les leçons de la pandémie de la COVID-19 en matière de politique sociale et sanitaire
 - R-1 du PS60+, des Femmes* socialistes, du PS Migrant-e-s et de la Jeunesse socialiste : Augmenter les rentes AVS !
- 6. Discours du conseiller fédéral Alain Berset**
- 7. Soutien aux initiatives et référendums**
- Soutien à l'Initiative pour la responsabilité environnementale
 - Lancement d'une initiative populaire : pas d'achat d'avions de combat F-35A
 - Référendum : Loi fédérale sur les droits de timbre (LT) – suppression du droit de timbre d'émission – « Non à l'arnaque de la suppression du droit de timbre »
- 8. Affaires statutaires et élections**
- Crédit supplémentaire au budget 2021 : référendum contre l'abolition du droit de timbre
 - Élection complémentaire au Comité directeur par le Congrès (démission de Laura Riget)
 - Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse (démission de Barbara Gysi)
- 9. Discours de la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga**
- 10. Une Europe sociale est réalisable : ensemble, égalitaire et climatiquement neutre**
- Discours d'Evelyne Regner, membre du Parlement européen (MPE)

- 11. Réforme des structures : Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci ! »**
 - Introduction par la Co-présidence
 - Présentation de la révision des statuts
 - Discussion et traitement des amendements
 - Vote final

- 12. Recommandations de vote pour les votations fédérales du 26 septembre 2021 et 28 novembre 2021**
 - Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »
 - Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts »
 - Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19 (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

- 13. Une politique européenne socialiste : Suite, informations et discussion**
 - R-2 Mustafa Atici et consorts : pour la population, il faut maintenant des décisions claires en matière de politique européenne
 - A-1 Fabian Molina et consorts : pour une politique européenne socialiste

- 14. Propositions et résolutions**
 - R-3 Michel Zimmermann et al : CFF, La Poste, Swisscom : services publics ou sociétés par actions ?

- 18h00 15. Communications diverses et clôture**
- dès 18h00 Apéritif du Congrès et prestation de Hans Fässler**

INFORMATIONS IMPORTANTES

Carte de délégué-e

La carte de délégué-e dotée d'un QR-code a été envoyée par courriel à toutes et tous les délégué-e-s inscrit-e-s avec la documentation finale le 24 août 2021.

La carte de délégué-e et le QR-code, imprimé ou clairement visible sur votre téléphone portable, seront demandés au contrôle des entrées.

Les délégué-e-s au Congrès doivent toutes et tous être inscrit-e-s et enregistré-e-s dans les délais auprès du Secrétariat central. Nous rappelons aux délégué-e-s qu'aucune carte de vote perdue ne sera remplacée.

Si un-e camarade devait ne pas pouvoir assister au Congrès, il ou elle peut se faire remplacer par un-e membre de sa section ou de son organe. Cela doit être communiqué au Secrétariat central par courriel à l'avance.

Concept de protection

Un concept de protection détaillé est disponible dans un document séparé mis en ligne sur le site Internet du PS Suisse www.pssuisse.ch/congres2021. Les points les plus importants sont le port du masque obligatoire toute la journée et les places attribuées. Tous les délégué-e-s sont priés de se conformer aux instructions.

Outil de vote électronique

Comme de nombreux votes doivent avoir lieu pour la révision des statuts, le Comité directeur a décidé d'utiliser, pour ce point de l'ordre du jour, l'outil de vote électronique. Celui-ci a déjà fait ses preuves à plusieurs reprises. Pour cela, comme déjà annoncé dans le second envoi, tu as besoin d'un téléphone portable sur lequel tu puisses aussi naviguer sur internet, d'une tablette ou d'un ordinateur portable.

Nous avons créé un livret d'instructions pour l'outil de vote, dans lequel tu trouveras toutes les informations pertinentes. Le mercredi 25 août 2021, tu recevras ton code personnel de vote par e-mail.

Documents

Comme lors du Congrès, aucun document ne sera distribué sur place. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez une version papier.

Rocket Chat

Comme tout le monde devra respecter un concept de protection lors du Congrès et que la liberté de mouvement sera limitée, le PS proposera une plate-forme d'échange pour tous les délégué-e-s : Rocket Chat. Ainsi, lors du Congrès, on pourra échanger des idées au sein du parti cantonal, d'une part, et avec les délégué-e-s d'autres cantons, d'autre part.

Apéritif du Congrès

Comme déjà annoncé, l'apéritif se déroulera dans un cadre légèrement différent. L'apéritif sera servi aux tables par le personnel de restauration, ce qui nous permettra de rester dans nos secteurs respectifs tout en ayant la possibilité de lever nos verres ensemble et d'échanger des idées.

En parallèle, nous aurons le plaisir d'écouter une introduction historico-musicale à l'histoire de la ville de Saint-Gall, également appelée Gullen, en anglais, yiddish, français, allemand, italien et latin. La présentation sera assurée par Hans Fässler, notre membre bien connu du PS local.

Nous avons hâte de trinquer à nouveau toutes et tous ensemble aux valeurs socialistes ainsi qu'à la camaraderie retrouvée !

RÈGLEMENT DU CONGRÈS

Art. 1 Ouverture

Immédiatement à l'ouverture, le Congrès désigne :

- les scrutateurs et scrutatrices et leurs remplaçant-e-s
- la Commission de contrôle des mandats
- Le ou la président-e du bureau de vote

Art. 2 Objets portés à l'ordre du jour et propositions

L'article 13, chiffre 11 des statuts précise que le Congrès ne peut délibérer que sur les objets portés à l'ordre du jour. Les exceptions ne sont possibles que pour des urgences ou si le Comité directeur fait une proposition dans ce sens. Par analogie, on ne traite que des propositions relatives à des sujets figurant à l'ordre du jour.

Art. 3 Résolutions

Les résolutions doivent parvenir au secrétariat central jusqu'au jeudi 1er juillet 2021 à 12h00. Elles seront traduites et publiées sur le site Internet du PS le mardi 24 août 2021 à 18h00.

Art. 4 Temps de parole

Le temps de parole est, de manière générale, de deux minutes. La Présidence du moment peut accorder une prolongation du temps de parole. Sur proposition d'un membre du Congrès, cette prolongation est mise aux voix.

Art. 5 Liste des oratrices et des orateurs

Les personnes désirant prendre la parole s'annoncent par écrit au secrétariat du Congrès. Les oratrices et orateurs ont le droit de prendre une seule fois la parole sur un même objet. Un second vote sur le même objet ne peut se faire qu'avec le consentement du Congrès. Celles et ceux qui n'ont pas encore pu s'exprimer ont la priorité. Il est possible de déposer une motion d'ordre en tout temps.

Art. 6 Motions d'ordre

Les motions d'ordre sont traitées sans délai. Les dépositaires les justifient brièvement. Elles seront soumises au vote après la prise de position du Comité directeur.

Art. 7 Propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, à clore les débats

Les propositions visant à raccourcir ou rallonger le temps de parole, à clore la liste des oratrices et des orateurs, ou à clore les débats sont traitées comme des motions d'ordre. La liste des orateurs et oratrices inscrit-e-s et n'ayant pas encore pu s'exprimer est communiquée au Congrès avant le vote. Si le Congrès vote la clôture des débats, les personnes qui rapportent ont le droit de faire une déclaration finale.

Art. 8 Majorité

Les décisions se prennent à la majorité simple des voix. En cas d'égalité de voix, le ou la président-e départage.

Si la majorité n'est pas évidente ou si l'Assemblée l'exige, le ou la président-e fait compter les voix. En cas de vote numérique, le ou la président-e établit le résultat du vote déterminé numériquement.

Art. 9 Élections : dispositions générales

Les élections sont généralement publiques. Le Congrès peut décider qu'elles auront lieu au vote à bulletin secret. Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

Le bureau de vote est composé du/de la président-e du bureau et des scrutatrices et scrutateurs.

Art. 9.1 Élections : bulletins nuls

Les bulletins de vote sont nuls lorsqu'ils

- a) comportent des noms qui n'ont pas été remis à titre de nomination avant le vote et communiqués en tant que tels au Congrès,
- b) cumulent les noms,
- c) sont illisibles ou absurdes,
- d) sont blancs.

Art. 10 Déroulement des débats

Le/la président-e veille au bon déroulement des débats, qui doivent être sereins et professionnels. Le cas échéant, il/elle rappelle les orateurs ou oratrices à l'ordre. Sur proposition du/de la président-e, le Congrès peut décider de faire quitter la salle à la personne qui perturbe les débats intentionnellement malgré deux rappels à l'ordre préalables.

Art. 11 Langues

Chacune et chacun s'expriment dans la langue nationale de leur choix. Les propositions du Comité directeur qui figurent à l'ordre du jour sont présentées au Congrès en allemand et en français. Les présentations et les prises de paroles sont traduites simultanément d'allemand en français et vice versa.

Art. 12 Procès-verbal des décisions

Les débats du Congrès font l'objet d'un procès-verbal décisionnel. Ils sont également enregistrés sur DVD et archivés.

POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : POINTS RELATIFS AU DÉROULEMENT DU CONGRÈS

Élection de la Commission de vérification des mandats

Recommandation :

- Karin Mader
- Andreas Weibel

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Élection de la présidente ou du président du bureau électoral

Pour l'élection de remplacement de Laura Riget (élection des membres directement élus du Comité directeur), ainsi que pour l'élection complémentaire à la vice-présidence, il est proposé comme président du bureau électoral :

- Urs Hofmann

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

Élection de la présidente ou du président du bureau de vote

Pour les votes sur la révision des statuts selon le point de l'ordre du jour 10, la personne suivante est proposée comme président du bureau de vote :

- Urs Hofmann

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur propose de procéder à une élection à main levée, en application des dispositions de l'article 9 du règlement du Congrès.

POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : PROCÈS-VERBAL DU CONGRÈS NUMÉRIQUE DU 17 OCTOBRE 2020 À BÂLE

Approbation du procès-verbal du Congrès numérique du 17 octobre 2020 à Bâle.

Il est publié et peut être téléchargé à l'adresse suivante : www.pssuisse.ch/congres2021.

POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : POUR UNE SORTIE SOLIDAIRE DE LA CRISE DU CO- RONAVIRUS

Discussion et adoption du papier de position « Plus de sécurité sociale, plus de service public, plus de solidarité ! Les leçons de la pandémie de la COVID-19 en matière de politique sociale et sanitaire »

En annexe au papier de position du PS Suisse « Plus de sécurité sociale, plus de service public, plus de solidarité ! Les leçons de la pandémie de la COVID-19 en matière de politique sociale et sanitaire » sera mis à disposition un document séparé avec les différents amendements, disponible au lien suivant : www.pssuisse.ch/congres2021

IMPORTANT ! Comme lors de l'Assemblée des délégué-e-s, aucun document ne sera distribué sur place. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez une version papier.

R-1 du PS60+, des Femmes* socialistes, du PS Migrant-e-s et de la Jeunesse socialiste : Augmenter les rentes AVS !

Avec « AVS21 », le Conseil fédéral avait déjà présenté un projet de démantèlement de cette prestation au détriment des femmes. Les décisions prises à ce jour par le Conseil des États et le Conseil national ont encore empiré le projet. L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes en plus des réductions de rente qui en découlent ainsi que la famine financière du plus important système de sécurité sociale de Suisse sont inacceptables. Le PS Suisse est prêt à livrer un combat référendaire, avec toutes les forces socialement progressistes de ce pays.

Compte tenu de la situation du marché du travail, non seulement le relèvement de l'âge de la retraite est irréaliste, mais il entraîne par-dessus le marché une réduction permanente des rentes. En guise de cadeau d'anniversaire pour le suffrage féminin accordé par les hommes suisses il y a 50 ans, l'Assemblée fédérale a massivement réduit les moyens financiers destinés à amortir les réductions de rente.

L'intention des partis bourgeois de la Berne fédérale est claire : dans un premier temps, relever l'âge de la retraite pour les femmes, afin de pouvoir ensuite relever allègrement l'âge de la retraite pour tou-te-s. Cela s'accompagnera de réductions des rentes, dans un premier temps pour les femmes. L'AVS sera en outre financièrement affamée par la limitation maximale du financement supplémentaire nécessaire. Il s'agit ainsi de maintenir la pression, afin de pouvoir légitimer de nouvelles réductions des prestations pour les femmes et pour les hommes dans un avenir proche. Le PS n'a pas d'autre choix que de répondre à cette situation par un référendum.

La Constitution fédérale stipule que les rentes AVS doivent assurer le minimum vital. Or, personne n'a jamais pu vivre de la seule AVS. Aujourd'hui, un quart des femmes retraitées ne peuvent compter que sur la rente AVS, et deux fois plus de femmes que d'hommes doivent demander des prestations complémentaires pour joindre les deux bouts. Voilà dix ans que les rentes des caisses de pension sont sur une pente descendante. Il faut travailler plus longtemps et payer plus... pour avoir une moindre rente : tel est le constat amer que font celles et ceux qui ont pris leur retraite au cours de la dernière décennie ainsi que celui des futures générations de retraité-e-s. Le 2^e pilier exclut encore et toujours de nombreuses personnes : les personnes qui gagnent peu, travaillent dans le secteur des bas salaires ou ont plusieurs emplois à temps partiel chez différents employeurs/euses ne peuvent pas s'affilier à une caisse de pension. Aujourd'hui, un tiers des femmes n'ont pas de rente CP.

Le travail à temps partiel est un piège pour les rentes ; les personnes qui ressentent cela avec le plus d'acuité sont les 60 % de femmes qui aujourd'hui sont employées à temps partiel, en grande partie à cause du manque de structures d'accueil pour les enfants. Il n'est donc pas surprenant qu'elles ne soient affiliées à aucune institution de prévoyance, qu'elles doivent souvent se contenter de maigres rentes de caisse de pension et que leurs rentes soient en moyenne inférieures de moitié à celles des hommes.

Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs à bas salaires, y compris de nombreuses femmes migrantes. Dans le secteur des soins rémunérés (travail de care), la majorité

des services de soins et d'assistance sont fournis par des femmes, et ici aussi par de nombreux employé-e-s issus de l'immigration, dans des conditions d'emploi précaires et à des salaires minimaux.

L'âge effectif de la retraite est déjà inférieur à l'âge légal de la retraite, parce que les conditions du marché du travail et, dans de nombreux secteurs, les exigences en matière de santé des employé-e-s de plus de 50 ans ne sont pas remplies. Les femmes, en particulier, se retirent de la vie active avant d'atteindre l'âge normal de la retraite afin de combler les lacunes du service public, par exemple en ce qui concerne la garde des enfants ou la prise en charge de parents/proches ou de connaissances. Dans notre société, le travail de soins et d'assistance non rémunéré est effectué pour deux tiers par des femmes et a une valeur monétaire de 248 milliards de francs par an. Or, ce travail, sans lequel notre cohabitation sociale et l'économie ne fonctionneraient pas du tout, n'est pas suffisamment pris en compte dans le système de prévoyance vieillesse. L'AVS est la seule assurance sociale à prévoir tout de même une rémunération dans le système de retraite, avec les bonifications pour tâches éducatives et pour tâches d'assistance.

La prévoyance vieillesse n'oublie rien : les bas salaires, le travail à temps partiel et le travail non rémunéré mais socialement nécessaire conduisent à une moins bonne prévoyance vieillesse.

Nous ne devons pas nous contenter de simplement évoquer, du bout des lèvres, l'idée de nous engager pour permettre aux gens de vieillir dans la dignité et la sécurité financière. Les rentes AVS doivent augmenter : il est grand temps de transformer le mandat constitutionnel fédéral en réalité. Le PS Suisse se réjouit de ce que l'initiative populaire pour une 13^e rente AVS ait été déposée avec succès comme contre-projet à tous les plans de démantèlement de l'AVS.

Proposition du Comité directeur¹: accepter (majorité des 2/3). Si la révision de la loi est adoptée par le Parlement comme il semble sur le point de l'être actuellement, avec une réduction des prestations au détriment des femmes, le PS, de concert avec d'autres organisations, déposera un référendum.

¹ Le lancement ou le soutien de référendums requièrent une majorité des deux tiers des votant-e-s (art. 16.5 des statuts).

POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : SOUTIEN AUX INITIATIVES ET RÉFÉRENDUMS

Soutien à l'Initiative pour la responsabilité environnementale

Principes généraux

En mars 2021, les Jeunes Vert-e-s ont approché le PS Suisse avec leur projet d'une « Initiative pour la responsabilité environnementale ». Le projet a été présenté à la présidence du PS Suisse en mai.

L'initiative porte sur le concept des « limites planétaires » : les activités économiques ne peuvent consommer qu'un nombre limité de ressources et émettre un nombre limité de polluants de manière à préserver les fondements naturels de la vie. La période de mise en œuvre est de 10 ans (c'est-à-dire jusqu'à environ 2035). Le texte de l'initiative a été soumis à la Chancellerie fédérale en avril, et l'initiative doit être lancée le 17 août.

Contexte

Notre façon de faire du business a engendré toute une série de crises environnementales : crise climatique, extinction des espèces, déforestation, pollution du sol, de l'eau et de l'air. L'initiative vise à changer cette situation en faisant de la protection de l'environnement une priorité et en fournissant un cadre à notre économie et à notre façon d'agir en société. La Suisse doit produire et importer de manière à ne pas détruire les bases nécessaires à notre existence.

Concrètement, **cela signifie que l'impact environnemental de la Suisse doit être réduit dans les dix ans à venir de manière à respecter les seuils de tolérance des systèmes vitaux de notre planète. La mise en œuvre de ces objectifs doit aussi être socialement acceptable.**

L'initiative fait référence au concept scientifique des « [planetary boundaries](#) » (limites planétaires), qui définit des « seuils de tolérance des systèmes vitaux de notre planète » dans neuf domaines. Ceux-ci définissent la « marge de manœuvre sûre » à respecter pour l'humanité. Si ces limites sont dépassées, la stabilité des écosystèmes, et donc la base de la vie pour nous tou-te-s, les humains, est menacée. Les neuf limites suivantes ont été définies jusqu'à présent (dont quatre ont déjà été dépassées au niveau mondial) :

- Changement climatique
- Acidification des océans
- Appauvrissement de l'ozone stratosphérique
- Pollution atmosphérique par les aérosols
- Cycles biogéochimiques (phosphore et azote)
- Consommation d'eau douce
- Changement d'affectation des sols
- Intégrité de la biosphère

- Introduction de nouvelles substances

La Confédération fait également référence au concept de limites planétaires : l'OFEV utilise par exemple l'« empreinte écologique » pour mesurer l'impact environnemental lié à la consommation dans les domaines du changement climatique, du cycle de l'azote, de la consommation d'eau douce et de la perte de biodiversité. Une étude commandée par l'OFEV a montré en 2015 que l'empreinte de la consommation suisse dépasse massivement le seuil des limites planétaires dans de nombreux domaines. Dans l'hypothèse d'un scénario de statu quo, la Suisse dépasserait les seuils de toutes les limites planétaires dans les 20 ans à venir.

L'initiative exige que la Suisse ne dépasse désormais plus les valeurs seuils des limites planétaires dans les six domaines suivants : changement climatique, perte de biodiversité, consommation d'eau douce, utilisation des sols, apport d'azote et de phosphore, pollution de l'air.

Texte de l'initiative

Article 94 (nouveau) :

¹ La nature et sa capacité de renouvellement constituent le cadre de l'économie suisse dans son ensemble. Les activités économiques ne devraient consommer les ressources et émettre des polluants qu'à l'intérieur des « limites planétaires » pour préserver les fondements naturels de la vie.

² La Confédération et les cantons veillent au respect de ce principe. Ce faisant, ils tiennent compte en particulier de l'acceptabilité sociale en Suisse et à l'étranger.

Disposition transitoire :

¹ La Confédération et les cantons veillent à ce que, au plus tard dix ans après l'adoption de l'art. 94a, l'empreinte environnementale de l'économie nationale en Suisse et à l'étranger ne dépasse plus les limites planétaires, mesurées en proportion de la population suisse.

² Cela s'applique en particulier dans les domaines du changement climatique, de l'extinction des espèces, de la consommation d'eau, de l'utilisation du sol, de la pollution de l'air ainsi que des apports d'azote et de phosphore.

Recommandation du comité directeur² : soutien de l'initiative (majorité des 2/3 requise).

² Le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-e-s, conformément à l'art. 14, al. 2 des statuts.

Lancement d'une initiative populaire : pas d'achat d'avions de combat F-35A

Le PS, le GSsA (Groupe pour une Suisse sans armée) et les Vert-e-s prévoient de lancer, à la fin du mois d'août 2021, une initiative populaire contre l'acquisition de l'avion de combat F-35A. Le Comité directeur vous demande de soutenir le lancement de cette initiative.

Contexte

Le 27 septembre 2020, l'arrêté fédéral relatif à l'acquisition de nouveaux avions de combat a été adopté par un maigre score de 50,1 %. Un plafond de coûts de 6 milliards a ainsi été approuvé. Cependant, aucun vote n'a eu lieu sur un type particulier d'avion de chasse. Malgré cette infime majorité, le DDPS, sous la direction de la conseillère fédérale Viola Amherd, n'a fait aucun geste envers les perdant-e-s. Au lieu de cela, le Conseil fédéral a décidé, le 30 juin 2021, d'acquérir 36 avions de combat F-35A auprès de la société de défense américaine Lockheed Martin (une marque également connue sous le nom de « Ferrari des airs »).

Arguments contre l'acquisition du F-35A

Le F-35A est un bombardier furtif. Il est donc complètement surdimensionné pour les missions de police aérienne. La Suisse n'a pas besoin d'un bombardier furtif de dernière génération avec lequel on pourrait bombarder Moscou ou Lisbonne, mais d'un jet capable d'escorter des avions civils.

Les coûts d'acquisition de 36 avions de combat F-35A, d'environ 5,1 milliards de francs suisses, ne sont qu'un début : les expériences faites à l'étranger montrent que les coûts réels sur toute leur durée de vie sont exorbitants. Au lieu de s'appuyer sur des sources indépendantes, le DDPS croit naïvement les informations fournies par Lockheed Martin. Les scandales liés aux marchés publics de ces dernières années montrent que les coûts budgétés ont été régulièrement dépassés. Après la crise du coronavirus, il serait tout à fait malvenu de jeter des milliards par les fenêtres pour un avion de chasse de luxe inutile.

En outre, en achetant des avions de combat F-35A, la Suisse se rendrait dépendante des États-Unis. En ce qui concerne la maîtrise et la sécurité des données, les inquiétudes sont les plus vives. Par exemple, le système ALIS intégré du F-35A fournit des données de mission à Lockheed Martin après chaque vol.

Au lieu de renforcer la coopération en matière de politique de sécurité avec nos partenaires européens, le Conseil fédéral préfère conclure un accord de 1 milliard de dollars avec l'entreprise américaine Lockheed Martin et intégrer ainsi encore plus fortement la Suisse dans la structure militaire américaine. À côté de ces inquiétudes, il convient encore de noter que Lockheed Martin fabrique d'autres armes interdites en plus d'armes nucléaires.

Enfin, le nombre de 36 avions de chasse est beaucoup trop élevé. Même l'ancien chef de l'armée André Blattmann est d'avis qu'un maximum de 20 jets serait suffisant. Il faut encore ajouter que les avions de chasse jouent un rôle de plus en plus mineur dans les guerres modernes. Les avions de chasse sont pratiquement inefficaces contre les drones à bas prix, tels que ceux qui sont utilisés dans le conflit du Haut-Karabakh.

Pour le PS, une chose est donc claire : l'acquisition du F-35A doit être empêchée à tout prix !

Requête en vue du lancement d'une initiative populaire contre l'acquisition d'avions de combat F-35A

Avant même la décision du Conseil fédéral d'acheter le F-35A, le GSsA, le PS et les Vert-e-s ont annoncé qu'ils lanceraient une initiative populaire en cas d'acquisition d'un avion de combat américain. Cela s'étant produit, le Comité directeur demande le lancement, conjointement avec le GSsA et les Verts, d'une initiative populaire contre l'acquisition du F-35A. Le texte de l'initiative est le suivant :

« Les dispositions transitoires de la Constitution fédérale sont complétées comme suit :

Art. 197, ch. 11 (nouveau)

1 La Confédération n'achète pas d'avions de combat du type F-35 Lightning II du fabricant Lockheed Martin Corporation.

2 Le budget de l'armée est adapté en conséquence.

3 Cette disposition cesse d'être applicable le 01.01.2040. »

Si l'initiative est lancée, le PS recueillera au moins 25'000 des 100'000 signatures requises.

Proposition de la présidence³ : lancement de l'initiative populaire (majorité des 2/3 requise).

³ Le soutien au lancement d'initiatives populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-e-s, conformément à l'art. 14, al. 2 des statuts.

Référendum : Loi fédérale sur les droits de timbre (LT) – suppression du droit de timbre d’émission – « Non à l’arnaque de la suppression du droit de timbre »

Contexte de départ

La majorité bourgeoise active au Parlement souhaite une fois de plus introduire des privilèges supplémentaires pour les grands groupes d’entreprises et le secteur financier, à hauteur de centaines de millions de francs. Une chose coule de source : nous allons toutes et tous devoir passer à la caisse pour cela. C’est pourquoi la Présidence et le Comité directeur ont décidé, en juin, de lancer un référendum contre l’arnaque que constitue la suppression du droit de timbre. La période de récolte de signatures court jusqu’au 7 octobre 2021.

De quoi s’agit-il ?

Les droits de timbre sont des impôts prélevés sur l’émission et la négociation de titres (papiers-valeurs). La Confédération perçoit trois types de droits de timbre : le droit de timbre d’émission, le droit de timbre de négociation (achat et vente de papiers-valeurs) et le droit de timbre sur les primes d’assurance (primes d’assurance responsabilité civile, incendie, casco et ménage). L’ensemble des droits de timbre contribue chaque année au budget fédéral à hauteur de 2,2 milliards de francs.

Les droits de timbre ont été introduits il y a plus de 100 ans et constituent aujourd’hui, dans un certain sens, une compensation pour le fait que le secteur financier est largement exonéré d’impôts. Or, le camp bourgeois veut supprimer les droits de timbre depuis des décennies, et privilégier ainsi encore davantage le capital et la place financière. À cette fin, il a lancé divers projets législatifs s’attaquant aux trois types de droits de timbre. Pour des raisons tactiques, le projet sur les droits de timbre a été divisé en trois sous-projets. Le sous-projet 1 a été approuvé par le Parlement en juin 2021. Le PS lance un référendum contre ce sous-projet.

Le sous-projet 1 du projet sur le droit de timbre porte sur le droit d’émission sur le capital propre. Il est de 1 % et est prélevé par la Confédération sur l’émission d’actions, de parts sociales, de parts sociales de coopératives, etc., d’entreprises nationales. Les coopératives d’utilité publique, par exemple pour la construction de logements, sont exemptées (exonérées). Si une entreprise/société est nouvellement créée ou si son capital est augmenté, une limite d’exonération de 1 million de francs suisses s’applique. En cas d’assainissement, ce montant exonéré peut atteindre 10 millions de francs. Cette limite d’exonération a été quadruplée il y a quelques années (de 250 000 à 1 million) pour couvrir les besoins des PME et des jeunes entreprises (des start-up). Cela a été soutenu par le PS.

Il en va de même pour le droit de timbre d’émission que pour le droit de timbre dans son ensemble : il est payé principalement par les grandes entreprises et les groupes d’entreprises, notamment dans le secteur financier. Les droits de timbre servent également à corriger la sous-imposition du secteur financier, puisque les services financiers, en Suisse, sont exonérés de TVA et que la Suisse n’a ni impôt sur les gains en capital ni taxe sur les transactions (imposition des transactions).

Quelles sont les conséquences de la suppression du droit de timbre ?

L'abolition du droit de timbre entraînerait une diminution des recettes fiscales. Il en résulterait une augmentation des impôts sur les revenus du travail pour compenser le manque à gagner. Ou alors, la Confédération devrait réduire ses prestations, par exemple dans le service public. Les pertes immédiates (manque à gagner) résultant du sous-projet 1 sont estimées à environ 250 millions de francs par an. Or, il ne s'agirait là que de la première tranche : au total, la suppression totale du droit de timbre creuserait, chaque année, un trou de 2,2 milliards de francs dans la caisse de l'État. À titre comparatif : c'est dix fois (!) plus que ce que coûtera le congé de paternité approuvé par la population votante en 2020.

Qu'est-ce qui parle en défaveur de la suppression du droit de timbre ?

Les bénéficiaires ne sont pas celles et ceux que devraient l'être : Le droit de timbre est payé principalement par les grands groupes d'entreprises et les sociétés financières. Ceux-ci sont déjà sous-imposés en Suisse. Pendant des décennies, les impôts sur les sociétés ont diminué, tandis que les impôts sur les revenus du travail ont augmenté. Un traitement fiscal préférentiel supplémentaire des grands groupes d'entreprises ne saurait se justifier. Et encore moins dans le contexte de la crise du coronavirus, où ces sociétés ont enregistré des milliards de bénéfices, tandis que des centaines de milliers de PME ont dû craindre pour leur existence et que des millions d'employé-e-s voyaient leurs salaires diminuer via les RHT.

Nous payons toutes et tous la facture de la perte de recettes fiscales : S'il manque soudainement 250 millions de francs de recettes fiscales chaque année, il n'y a que deux possibilités. Soit quelqu'un d'autre comble le trou dans les caisses – à savoir nous toutes et nous tous via une augmentation des impôts sur le revenu. Soit l'État coupe dans ses prestations. Ces deux options frappent en premier lieu la classe moyenne et la population active. En effet, ce sont les personnes à revenus moyens et faibles qui sont le plus durement touchées par les baisses des subventions de primes d'assurance-malade ou le démantèlement du service public. La situation sera encore plus dramatique si d'autres impôts sont supprimés comme prévu, ce qui entraînerait des pertes à hauteur de plusieurs milliards de francs.

L'abolition du droit de timbre d'émission n'est que le début de la tactique bourgeoise du salami : Avec la RIE III, le camp bourgeois a voulu accorder un traitement préférentiel massif aux grands groupes d'entreprises et aux actionnaires. Avec ce projet, il a largement échoué lors de la votation populaire. Maintenant, il veut rattraper cela « par tranches ». La suppression du droit de timbre d'émission sur le capital propre est la première étape. La deuxième étape de l'abolition du droit de timbre a déjà été approuvée par la commission compétente et la troisième étape est en préparation. Coût total : 2,2 milliards de francs par an.

Les grands groupes d'entreprises, notamment dans le secteur financier, sont déjà sous-imposés : Contrairement à la France ou à l'Italie, la Suisse n'a pas de taxe sur les transactions financières. Les services financiers sont généralement exonérés de TVA et, contrairement à ce qui se passe en Allemagne par exemple, il n'y a pas non plus en Suisse d'impôt

sur les gains en capital. Le droit de timbre garantit donc que les groupes financiers paient au moins un montant minimal d'impôts sur leurs transactions. Sa suppression constituerait un premier pas décisif vers l'exonération de toute imposition des services financiers, puisque le droit de timbre est en quelque sorte un substitut à l'exonération fiscale, par ailleurs très étendue, dont bénéficie le secteur financier.

Les conclusions à tirer de ce qui précède

Une fois de plus, les partis bourgeois et le lobby des entreprises veulent accorder des avantages fiscaux aux grands groupes d'entreprises et aux détenteurs de capitaux. Une fois de plus, c'est aux salariés, aux PME et à la classe moyenne que l'on demande de payer la facture. Et tout cela est enveloppé dans des tactiques malhonnêtes de salami : d'autres privilèges fiscaux pour les grandes entreprises et les riches sont déjà en préparation. Nous devons arrêter ces plans de réduction d'impôts insolidaires maintenant, alors qu'il n'est pas trop tard ! C'est pour cela qu'il faut dire NON à cette arnaque que constitue la suppression du droit de timbre !

Recommandation du comité directeur⁴ : soutien du référendum (majorité des 2/3 requise).

⁴ Le soutien au lancement des référendums populaires requiert une majorité des deux tiers des votant-es, conformément à l'art. 16, al. 5b des statuts.

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : AFFAIRES STATUTAIRES ET ÉLECTIONS

Crédit additionnel au budget 2021 : référendum sur le droit de timbre

Contexte

Le droit de timbre est essentiellement une taxe sur les transactions financières qui concerne les banques, les compagnies d'assurance et les grands groupes d'entreprises. Si les vœux de la majorité bourgeoise sont exaucés, il sera aboli en plusieurs étapes. Le coût total avoisine 2,2 milliards – sans aucune contrepartie financière. Lors de la session d'été 2021, la majorité parlementaire de droite a approuvé la première étape, qui coûtera au moins 250 millions par an.

Les grands groupes d'entreprises paieraient de moins en moins, et la population devrait alors passer à la caisse. Sur ce point, le PS est clair : c'est NON !

Nous sommes au début d'une escroquerie envers la population, sans précédent ou presque et savamment orchestrée. La majorité de droite entend supprimer, dans les années à venir, les impôts les plus divers pour les grands groupes d'entreprises et les banques. Nous devons stopper cette tactique du salami dès le début. Nos chances de succès dans les urnes sont bien réelles – d'autant plus que nous avons déjà montré avec la RIE III et le référendum contre l'arnaque de la déduction pour enfants que les référendums fiscaux contre des projets qui ne profitent qu'aux entreprises et aux plus riches sont susceptibles d'obtenir une majorité.

La Présidence et le Comité directeur du PS Suisse ont donc décidé, en juin, de lancer un référendum. C'est le seul moyen d'empêcher l'adoption de l'ensemble du paquet. Une requête en ce sens sera présentée lors du Congrès du 28 août 2021. La collecte des signatures doit commencer immédiatement après la publication dans la Feuille fédérale.

La phase de collecte de signatures, compliquée, et la préparation en vue de la campagne de votation sont en cours

La phase de collecte est compliquée. Elle commencera fin juin / début juillet, juste avant les vacances d'été. Par ailleurs, la pandémie de coronavirus continue de rendre la collecte dans la rue plus difficile, car les électeurs/-trices rechignent toujours à descendre dans la rue pour récolter des paraphes. La phase de collecte marque aussi le début de la campagne de votation, laquelle pourrait se déployer dès février 2022.

Financement

Dans le budget 2021, 70 000 francs sont prévus pour un référendum et n'ont plus besoin d'être approuvés. Les coûts supplémentaires de 226 000 francs peuvent être financés par les recettes de la collecte de fonds électronique (e-fundraising) et les réserves libres prévues

pour les référendums. Nous estimons que le potentiel de la collecte de fonds en ligne est très élevé.

Budget 2021

Frais de personnel	135 000.-
Construction d'alliances	45 000.-
Certification	30 000.-
Campagne en ligne	30 000.-
Envois commerciaux-réponses (ECR)	20 000.-
Visuel, réclamation	20 000.-
Imprévus	10 000.-
Site Internet	6000.-
Total (dont 70 000 francs sont déjà budgétisés)	296 000.-

Requête

Un crédit supplémentaire de 226 000 francs est demandé pour le financement du référendum sur le droit de timbre, à charge des comptes 2021. Conformément à l'article 2 du Règlement financier, le Comité directeur soumet à l'approbation de l'Assemblée des délégués ou du Congrès les crédits additionnels supérieurs à 20 000 francs.

Recommandation du comité directeur : Approbation du crédit complémentaire.

Élection complémentaire au Comité directeur par le Congrès (démission de Laura Riget)

Peu après son élection au Comité directeur, Laura Riget a été nommée au poste d'assistante personnelle de la Coprésidence et du Secrétariat général du PS Suisse, ce qui explique sa démission du Comité directeur.

Selon les statuts, article 14, alinéa 2c, le Congrès est responsable de l'élection des membres du Comité directeur soumis à élection.

Si la réforme structurelle est adoptée par le Congrès, le poste ne sera occupé que jusqu'à fin 2021.

Mario Carera se présente à l'élection du siège vacant (cf. curriculum vitae et lettre de motivation à la page suivante).

Candidature au Comité directeur du PSS

Chères camarades, chers camarades, liebe Genossinnen und Genossen,

Nous sommes un parti actif, dynamique, varié. Nos priorités et valeurs fondamentales - égalité, justice, environnement, fiscalité, formation, migration, internationalisme - créent notre identité et nous mobilisent au niveau local, cantonal, fédéral, européen et mondial.

S'engager au PS implique une responsabilité, un sens du dialogue, un travail de groupe au service de ces priorités et valeurs. Cet engagement me motive toujours et je pose ma candidature au CD, - vu le poste laissé libre par Laura Riget (PS-TI) - en lien étroit avec la COLA (Coordination latine) que j'ai représentée plusieurs années avec plaisir et engagement que je suis prêt à poursuivre.

Die Covid-Pandemie hat uns gezeigt, wie wichtig der Sozialstaat, ein gut ausgebautes Gesundheitswesen, ein funktionierender Service Public und internationale Solidarität sind. Gemeinsam kämpfen wir für eine soziale, solidarische, grüne und offene Schweiz und für eine Welt ohne Armut und Populismus.

Ich danke euch für das Vertrauen und die Unterstützung.

Avec mes cordiales salutations et ma volonté d'engagement et de solidarité

Berne, le 31 mai 2021


Mario Carera

Curriculum vitae Mario Carera

Domicile :
Kasernenstrasse 47, 3013 Berne
tél : 079 792 44 33
mario.carera@bluewin.ch



marié, 2 enfants adultes, né à Lausanne en 1947
Université de Genève, licence Faculté de sciences économiques et sociales

Carrière professionnelle

- **novembre 2017 - juin 2018 mandat DDC/DEZA (Global water)** Middle East
- **2010 - 2017 Senior advisor, Division Sécurité Humaine (DFAE/EDA):** Middle East (Hydro-diplomacy, IHL/advocacy Palestine, Programme Syrie, Liban) - **2011 conseiller politique de Micheline Calmy-Rey**, Présidente de la Confédération, cheffe DFAE
- **2004 - 2009 Chef du Bureau de la coopération suisse** (DEZA-DDC - DFAE) en **Cis-jordanie & Gaza** (Territoire palestinien occupé - TPO), **East-Jerusalem**
- **1996 - 2004 Collaborateur personnel de Moritz Leuenberger**, Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'Environnement, des Transports, de l'Energie et de la Communication, **DETEC**, Berne
- **1994 - 1996 Porte-parole du Département fédéral des Finances** (Otto Stich, Conseiller fédéral, chef du département), Berne
- **1992 - 1993 Journaliste au Nouveau Quotidien**, Lausanne - Berne
- **1984 - 1992 Membre de la direction de Swissaid**, Berne – Lausanne et coordinateur de la politique de développement de **la Communauté de travail Swissaid - Action de Carême - Pain pour le prochain – Helvetas**, (actuellement Alliancesud)
- **1975 - 1984 : Secrétaire romand de la Déclaration de Berne (aujourd'hui Public Eye)** : commerce équitable, désendettement, place financière suisse, suivi des politiques GATT/WTO, FMI/Banque mondiale
- **1971 - 1972 : Délégué de Terre des Hommes en Tunisie**

Activités associatives et politiques

- Membre du Comité de Solidar, www.solidar.ch et de Solifonds www.solifonds.ch
- Membre du Comité de Fondation de Swissaid www.swissaid.ch
- Membre de la Commission politique extérieure du PSS, de la section EU du PSS

Empfehlung der Geschäftsleitung: Wahl von Mario Carera.

Élection complémentaire à la vice-présidence du PS Suisse (démission de Barbara Gysi)

Barbara Gysi quitte la vice-présidence du PS Suisse après 9 ans d'activité.

David Roth, président du PS Canton de Lucerne, se présente à l'élection du siège vacant (cf. curriculum vitae et lettre de motivation à la page suivante).

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur propose une élection publique à la Présidence, conformément à l'article 9 du Règlement du Congrès.

Chères camarades, chers camarades,

Cela fait 20 ans que je m'engage en faveur du socialisme, depuis 6 ans comme président d'un parti cantonal. Quelle que soit la fonction exercée, une chose me motive toujours dans mon travail pour le PS : nous nous considérons comme une grande équipe. **Le PS est aussi fort que les personnes qui le portent.** Ensemble, nous déterminons l'orientation du parti. Ensemble, nous participons aux luttes politiques. La motivation de chacune et de chacun d'entre nous provient du fait que ce n'est pas une doctrine de parti qui détermine nos actions, mais que nous développons et définissons ensemble nos positions sans devoir renier les différences entre chacune et chacun d'entre nous.

Dans son essence, notre parti doit être un mouvement. Nous devons être une plate-forme pour les gens et leurs préoccupations au-delà des lignes de parti. **Nous ne nous contentons pas de représenter la population en tant qu'avocat-e-s de ses préoccupations : nous transformons également les personnes concernées en participant-e-s.** C'est sur ce point que nous nous sommes concentré-e-s dans le canton de Lucerne également. Par exemple en menant une vaste campagne pour de meilleures réductions de primes, avec des effets dans toute la Suisse.

Lucerne a été en 2015 le canton pilote de la première campagne de mobilisation du PS Suisse – à l'époque, principalement par téléphone. Puis, de nouveau, il y a deux ans et demi avec des visites supplémentaires à domicile. Nous avons été récompensé-e-s par une augmentation de 50 % du nombre de nos membres, le même pourcentage de mandats supplémentaires au Grand Conseil et plusieurs fondations de sections.

Tou-te-s ensemble, nous sommes les personnes qui font avancer le socialisme. Mais nous n'avons pas besoin de faire le même travail 26 fois. Pour être aussi efficaces que possible, nous avons besoin du soutien, de la coordination et de la boîte à outils politique du PS Suisse. Non seulement pour les campagnes nationales et les élections, mais aussi pour notre travail quotidien dans les cantons, les communes et les quartiers. **Ce n'est qu'en jouant sur toute la gamme des trois niveaux de l'État fédéral que nous nous engageons dans la voie de la cohérence.** C'est pour faire entendre ces besoins et les traiter en profondeur avec vous que je me présente à l'élection à la vice-présidence du PS Suisse.

Pour moi, le PS est synonyme de :

Solidarité – avec toutes et tous, quel que soit leur statut social ou juridique.

Justice – en taxant les privilégié-e-s et en soutenant les personnes dans le besoin.

Progrès – par la reconversion écologique, un service public fort et la reconnaissance sociale de tous les modes de vie.

C'est avec grand plaisir que je mettrai mon engagement, en endossant un rôle supplémentaire, au service de notre mouvement.

Salutations solidaires,



Curriculum vitae David Roth

Geburtsdatum 19. Mai 1985

Koordinaten Neuweg 17, 6003 Luzern
 davidroth@gmx.ch
 twitter.com/daroth
 instagram.com/davidsroth
 facebook.com/davidsilvroth



Sprachkenntnisse

Deutsch Muttersprache
 Französisch sehr gute Kenntnisse
 Englisch gute Kenntnisse

Erwerbstätigkeiten

seit 2019 Zentralsekretär syndicom
 2016 – 2018 Kommunikationsverantwortlicher Sektor Logistik bei syndicom
 2014 - 2016 Projektleiter „Starke SP in der Agglo“ bei der SP Schweiz
 2014 Zivildienst Kampagnen und Kommunikation (SolidarMed)
 2011 – 2014 Präsident der JUSO Schweiz
 2008 – 2010 Mitleitung des Kulturzentrums Centre Fries, Freiburg i. Ue
 2005 – 2006 Zivildienst Betreuung (Wohnheim Ufwind)
 2002 – 2009 Moderation und Redaktion bei Radio 3FACH
 1999 – 2001 Zusteller bei Presse Vertriebs Gesellschaft (PVG)

Politische Tätigkeiten

seit 2015 Präsident der SP Kanton Luzern
 2011-2015 Vizepräsident der SP Schweiz
 seit 2011 Mitglied des Kantonsrates Luzern
 2011-2014 Präsident JUSO Schweiz
 seit 2010 Beirat Sanspapiers-Beratungsstelle
 2008 – 2011 Mitglied des Grossen Stadtrates Luzern
 2007 – 2008 Geschäftsleitungsmitglied der SP Kanton Luzern
 2003 – 2011 Vorstand der JUSO Luzern

Ausbildung

2021 – 2022 Diploma of Advanced studies (DAS) in Verbands-/NPO-Management
 2004 Fachkurs Radiojournalismus
 2001 – 2005 Kurzzeitgymnasium Musegg, Luzern, Schwerpunktfach Pädagogik, Psychologie, Philosophie
 1998 – 2001 Sekundarschule Utenberg, Luzern
 1992 – 1998 Primarschule Felsberg, Luzern

POINT 11 DE L'ORDRE DU JOUR : RÉFORME DES STRUCTURES « FAÇONNER LE PS DE DEMAIN – NOUS CRÉONS LES BASES ORGANISATIONNELLES DE CELUI-CI ! »

En annexe à la réforme des structures « Façonner le PS de demain – nous créons les bases organisationnelles de celui-ci » sera mis à disposition un document séparé avec les différents amendements, disponible au lien suivant : www.pssuisse.ch/congres2021

Lors du Congrès, un fil rouge détaillé sera également disponible sur les tables.

IMPORTANT ! Comme lors de l'Assemblée des délégué-e-s, aucun document ne sera distribué sur place. Veuillez imprimer les documents si vous souhaitez une version papier.

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR : RECOMMANDATIONS DE VOTE POUR LES VOTATIONS FÉDÉRALES DU 26 SEPTEMBRE ET 28 NOVEMBRE 2021

Votations fédérales du 26 septembre 2021

Les deux projets de loi suivants seront soumis au vote en septembre :

- Initiative populaire « Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital » (Initiative 99%)
- Modification du code civil suisse (Mariage pour tous)

Lors de l'assemblée digitale des délégué-e-s du 8 mai 2021, les délégué-e-s ont voté à l'unanimité en faveur de ces deux projets de loi.

Votations fédérales du 28 novembre 2021

Initiative populaire « Désignation des juges fédéraux par tirage au sort (initiative sur la justice) »

Contexte

Selon l'initiative populaire sous sa forme actuelle, les juges fédéraux/ales ne doivent pas être élus par le Parlement fédéral, comme c'est le cas actuellement, mais par tirage au sort. Les candidat-e-s disponibles seraient jugés aptes personnellement et professionnellement par une commission d'expert-e-s indépendants élus par le Conseil fédéral, dans le respect de l'équilibre des langues officielles. Une telle élection par tirage au sort serait organisée pour un mandat unique qui prendrait fin cinq ans après l'âge ordinaire du départ à la retraite. Une réélection ne serait plus nécessaire. En revanche, une révocation par le Parlement sur proposition du Conseil fédéral doit être possible en cas de violation grave du devoir de fonction ou d'incapacité objective d'exercer la fonction.

Les initié-e-s justifient leurs demandes en arguant que cela garantirait l'indépendance des juges fédéraux/ales par rapport aux partis politiques et que la sélection des juges fédéraux/ales se fonderait désormais sur les seules aptitudes professionnelles et personnelles et non plus sur l'affiliation à un parti. Cela renforcerait l'indépendance du Tribunal fédéral.

Cette initiative populaire a été déposée en août 2019 avec quelque 130 000 signatures valides.

Le Conseil fédéral a rejeté cette initiative en août 2020.

Lors de la session d'été de 2021, le Conseil des États a rejeté cette initiative à l'unanimité, le Conseil national par 191 voix contre et 1 voix pour (4 abstentions). Le groupe parlementaire PS a rejeté l'initiative à l'unanimité.

La votation populaire se tiendra probablement le 28 novembre 2021.

Appréciation du projet et justification de la prise de position

Le Comité directeur rejette cette initiative populaire pour les raisons suivantes : les juges fédéraux/ales doivent être suffisamment légitimés démocratiquement pour que les justiciables et la population acceptent leurs décisions. Le Parlement, en tant qu'autorité de nomination, est fondamentalement compétent en la matière. A contrario, un tirage au sort tel que proposé par l'initiative constituerait une décision aléatoire. Cela ne rendrait pas justice à l'importance des fonctions des juges et ne serait pas non plus compris par la population. La répartition des postes des juges selon la représentation proportionnelle des partis garantit une diversité équilibrée, fiable et transparente des visions ou conceptions du monde des juges. Le Tribunal fédéral reflète ainsi la diversité sociale et politique de la population suisse.

Les éventuelles déficiences du système actuel en ce qui concerne l'indépendance des juges fédéraux/ales et la sélection professionnelle avant l'élection par le Parlement fédéral pourraient être comblées ailleurs. L'initiative populaire sous sa forme actuelle n'est pas la bonne

voie à suivre. Un contre-projet correspondant a encore été rejeté au Parlement par la majorité conservatrice.

Proposition du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le NON.

Initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts »

Contexte

L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts », lancée par l'Association suisse des infirmières et infirmiers (ASI), a été déposée le 7 novembre 2017.

Le Conseil fédéral a recommandé de rejeter l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts », lors de sa séance du 7 novembre 2018. Il estime que l'article constitutionnel 117a (Soins médicaux de base) permet déjà de renforcer les soins infirmiers, lesquels font partie intégrante des soins de base. Pour le Conseil fédéral, la possibilité que les prestations de soins puissent être directement facturées à la charge de l'assurance obligatoire des soins (AOS) entraînerait des coûts supplémentaires pour le système de santé.

La Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS-N), contrairement au Conseil fédéral, a estimé nécessaire de prendre des mesures dans ce domaine. Cependant, la Commission n'a pas approuvé l'initiative populaire. Dans ce contexte, elle a décidé d'élaborer un contre-projet indirect à l'initiative en déposant l'initiative parlementaire 19.401 (« Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins »). Le 12 mars 2019, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil des États (CSSS-E) s'est ralliée à la décision de la CSSS-N.

Le 18 octobre 2019, la CSSS-N a décidé de proposer à son conseil de recommander au peuple et aux cantons de rejeter l'initiative sur les soins infirmiers. Une minorité recommande d'adopter l'initiative, considérant que le contre-projet indirect tient insuffisamment compte des revendications du personnel soignant.

En décembre 2019, les délibérations entre les deux Conseils sur le contre-projet indirect ont alors débuté. Celles-ci se sont terminées le 19 mars 2021. L'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts » a été rejetée en vote final le 18 juin 2021.

Toujours le 18 juin 2021, le comité d'initiative a décidé de maintenir l'initiative sur les soins infirmiers, car il considère que le contre-projet indirect du Parlement ne va pas assez loin, ce dernier ne prévoyant pas de mesures visant à améliorer les conditions de travail.

La votation populaire aura lieu le 28 novembre 2021.

En cas de rejet de l'initiative populaire « Pour des soins infirmiers forts », le contre-projet indirect « Pour un renforcement des soins infirmiers, une sécurité des patients accrue et une meilleure qualité des soins » entrera immédiatement en vigueur.

Appréciation

L'évolution démographique de ces prochaines années va accroître les besoins en personnel soignant qualifié, notamment pour la prise en charge des patient-e-s présentant des maladies chroniques et/ou des polymorbidités, que ce soit dans les hôpitaux, dans les soins à domicile ou auprès des EMS. Or, aujourd'hui nous faisons déjà face à une **pénurie de personnel soignant** et la crise que nous traversons risque d'aggraver la situation ; dans un

rapport de mars 2021, l'OMS et le Conseil international des infirmières (CII) estiment que 2,5 millions de soignant-e-s pourraient quitter leur emploi.

La Suisse manque cruellement de personnel soignant qualifié, car nous ne formons pas assez de soignant-e-s. Ainsi, un effort important doit être mené dans ce domaine afin d'augmenter les étudiant-e-s dans les filières d'étude ES/HES en soins infirmiers. De même, un effort doit être réalisé en termes de formation continue.

Cependant, pour lutter durablement contre la pénurie de personnel soignant, il est nécessaire de **créer également des conditions favorables** pour que les personnes déjà formées restent le plus longtemps possible dans la profession ou qu'elles y reviennent après une éventuelle interruption. En effet, les infirmières et infirmiers sont nombreux à quitter prématurément la profession. Presque la moitié du personnel infirmier formé quitte sa profession au cours de sa vie et un tiers d'entre elles et eux à moins de 35 ans. Les raisons invoquées sont la charge de travail, l'épuisement émotionnel, la difficulté en matière de conciliation vie professionnelle et vie privée ainsi que le manque de reconnaissance.

Lutter contre la pénurie de personnel soignant est essentiel, car **la qualité des soins ainsi que la sécurité des patient-e-s dépendent du nombre suffisant d'infirmières et infirmiers** ainsi que de la qualité de la formation de ces mêmes soignants.

L'initiative demande donc d'agir notamment en améliorant les conditions de travail afin que les horaires et la planification du travail soient fiables ; ceci permettrait de faciliter la conciliation entre vies professionnelle et familiale. De même, l'initiative demande que les conditions de travail soient réglementées dans une **CCT** ou au moins qu'elles correspondent aux normes CCT. En améliorant les conditions de travail, nous garantissons un maintien du personnel au sein de la profession avec à la clé la garantie de soins de qualité et la sécurité des patient-e-s.

L'initiative demande également la **reconnaissance d'un domaine de responsabilités propre aux soins infirmiers**. Cette reconnaissance permettrait de revaloriser la profession, de réduire les tâches administratives et d'économiser les dépenses liées aux prescriptions médicales.

Enfin, l'initiative demande une offensive pour **promouvoir la formation et formation continue**. Il s'agirait de soutenir les étudiant-e-s durant leur formation.

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le OUI.

Modification de la loi fédérale sur les bases légales des ordonnances du Conseil fédéral visant à surmonter l'épidémie de COVID-19) (Loi COVID-19) (Cas de rigueur, assurance-chômage, accueil extra-familial pour enfants, acteurs culturels, manifestations)

Contexte

Le Netzwerk Impfentscheid, l'Aktionsbündnis Urkantone et l'Association « les amis de la Constitution » ont lancé un deuxième référendum contre les modifications de la loi COVID-19 adoptées par le Parlement le 19 mars 2021⁵. Le comité référendaire a récolté 187'500 signatures. Le délai référendaire courait jusqu'au 8 juillet 2021. La Chancellerie devrait annoncer prochainement l'aboutissement du référendum. La votation populaire est quant à elle prévue pour le 28 novembre 2021⁶.

Le référendum est également soutenu par l'Aktionsbündnis Aargau-Zürich, ALETHEIA Ärztenetzwerk, ANIMAP.CH, Bürgerforum Schweiz, Kommission Frühling2020, reaktion.org, Stiller Protest, Stricker TV, Verband Freie KMU.

Les modifications de la loi COVID-19 soumises à référendum concernent notamment les aides dans les domaines des cas de rigueur, l'assurance-chômage, l'accueil extrafamilial pour enfants, acteurs culturels, manifestations ainsi que les mesures dans le domaine des capacités sanitaires, vaccins, système de test et traçage des contacts.

Les référendaires s'attaquent principalement aux art. 1a qui concerne les critères et valeurs de référence, art. 3, al. 7, let. a qui concerne le traçage électronique des contacts, art. 3a qui concerne les personnes vaccinées et l'art. 6a qui concerne le certificat sanitaire.

Selon leur argumentaire, la loi discrimine les personnes non vaccinées, elle généralise la surveillance par le traçage des contacts, elle est antidémocratique, car elle accorde au Conseil fédéral les pleins pouvoirs. Enfin, le comité référendaire craint que les restrictions soient durables dans le temps.

Appréciation

Comme lors du précédent vote sur le référendum, intervenu au mois de juin 2021, la loi sur laquelle le peuple se prononcera en novembre 2021 ne correspondra pas à la version en vigueur. En effet, le Parlement a modifié une nouvelle fois le texte de loi en juin dernier. Ces modifications ultérieures concernent notamment les prolongations des allocations perte de gain ainsi que des mesures dans le domaine du sport.⁷

De plus, en fonction de la situation sanitaire et des besoins de l'économie et de la société, il est possible que la loi fasse l'objet d'ultérieures modifications dans le courant de l'automne 2021.

⁵ RO 2021 153

⁶ Cf. Le communiqué de presse du 30 juin 2021 du Conseil fédéral

⁷ Ces modifications ont été adoptées en vote final le 18 juin 2021

Les référendaires attaquent donc les mesures suivantes :

- Les mesures pour garantir un approvisionnement suffisant de la population en biens médicaux important qui permet au Conseil fédéral acquérir lui-même ou faire produire des biens médicaux importants (art. 3, al. 2, let. e),
- la prise en charge des coûts des tests (art. 3, al. 6)
- le développement des mesures de monitoring de l'évolution de la pandémie (art. 7
- les aides financières pour les cas de rigueur,
- les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'assurance-chômage, notamment l'augmentation du nombre d'indemnités journalières et la prolongation du délai-cadre ainsi que la prolongation des RHT et la mise en place des IRHT pour revenus modestes ;
- les mesures en cas de perte de gain (APG-Corona)
- les mesures d'aides financières pour les aides pour l'accueil extrafamilial pour enfants
- les aides pour les acteurs culturels et le domaine du sport.

Il est donc important de souligner que la loi COVID-19 ne légifère pas uniquement dans le domaine sanitaire, mais propose des instruments concrets dans différents domaines que sont les assurances sociales, la culture, le sport, l'économie. C'est pourquoi il est essentiel que la loi COVID-19 soit acceptée afin que les mesures et les aides mises en place jusqu'à présent puissent déployer leurs effets.

À titre d'exemple, les mesures pour garantir un approvisionnement suffisant de la population en biens médicaux ainsi que la prise en charge des coûts des tests sont essentielles pour garantir une gestion de crise sanitaire efficace. De même, les mesures dans les assurances sociales permettent à un nombre important d'individus de faire face aux conséquences économiques et sociales de la crise. Si l'économie se reprend progressivement, de nombreuses personnes ont encore besoin de ces soutiens pour boucler leur fin de mois ou ne pas perdre leur emploi.

Cette loi est donc un outil fondamental pour atténuer les conséquences sociales et économiques de la crise sanitaire. Les arguments avancés par le comité référendaire ne sont pas pertinents. Aucune obligation de vaccination ne peut se fonder sur la loi COVID-19. De même, sans le droit d'urgence les mesures économiques n'auraient pas pu être déployées si rapidement. Enfin, rappelons que le certificat Covid-19 est délivré à toute personne guérie, testée négative ou vaccinée. Ainsi, tout le monde peut avoir accès aux certificats, pas uniquement les personnes vaccinées.

Le PS Suisse est favorable au Certificat Covid-19 dans la mesure où c'est un outil qui permet de faciliter la reprise d'une vie sociale et économique des individus tout en protégeant la collectivité, que son utilisation est restreinte et limitée dans le temps et que celui-ci ne soit pas discriminatoire dans des aspects essentiels de la vie quotidienne.

Rappelons que le Conseil fédéral lui-même ainsi que le Parlement ont mis des garde-fous à l'utilisation du Certificat Covid-19 afin que celui-ci ne soit utilisable que le temps nécessaire pour faciliter la reprise de la vie sociale et économique. Il ne s'agit donc pas de prolonger

son utilisation au-delà des besoins imposés par la crise sanitaire. Les domaines où celui-ci peut être exigé sont établis dans les bases légales.

Pour terminer, la démarche des référendaires est radicale et ne propose aucune solution pour faciliter la reprise de la vie quotidienne et limiter les dégâts de la crise sanitaire. Leur démarche vise simplement à supprimer les instruments qui permettent à la Suisse et à sa population de traverser la crise tant bien que mal.

Si le projet est rejeté en votation populaire, les ordonnances COVID-19 fondées sur la modification de loi du 19 mars ainsi que les modifications ultérieures seront abrogées et ne pourront plus déployer leurs effets.

Recommandation du Comité directeur : le Comité directeur recommande à l'unanimité le OUI.

POINT 13 DE L'ORDRE DU JOUR : UNE POLITIQUE EUROPÉENNE SOCIALISTE : SUITE, INFORMATIONS ET DISCUSSION

Différentes sections ont déposé des motions demandant la mise à l'ordre du jour de la politique européenne du PS. L'objectif est de mener une large discussion impliquant les Partis cantonaux, les organes et la base. La Présidence et le Comité directeur accueillent favorablement ces motions et ont donc ajouté le point « Politique européenne socialiste : suites, informations et discussion » à l'ordre du jour du Congrès du Parti.

Au début du mois de juin 2021, la Présidence a décidé de mettre sur pieds un comité de politique européenne. Ce comité, qui se réunit sous la présidence du vice-président du PS Suisse et conseiller national Jon Pult, doit proposer une ligne claire à la Présidence du parti à l'automne 2021. Ce document servira de base pour lancer une actualisation du positionnement du PS en matière de politique européenne. Les résultats devraient être prêts à être présentés aux organes compétents et au Congrès du parti en 2022.

Ce comité a pour tâche :

- d'actualiser le bilan et l'analyse du projet européen dans une perspective socialiste ;
- d'initier une mise à jour du positionnement politique à moyen terme du PS Suisse concernant l'Europe, et ce à l'attention des organes du parti ;
- d'évaluer quelle contribution concrète le PS Suisse peut apporter à une Europe (plus) socialiste.

Lors du Congrès du Parti, le comité fournira des informations sur la suite de la procédure et le calendrier de définition de notre politique européenne. Les résultats concrets doivent être présentés au Congrès de 2022. La direction du Parti souhaite que le projet bénéficie du temps nécessaire pour une analyse minutieuse de la situation actuelle et une discussion détaillée de la voie à suivre.

Suite à l'échec des négociations sur l'accord institutionnel entre la Suisse et l'UE, la Présidence du PS a également esquissé de nouvelles perspectives pour la politique européenne suisse dans un document de thèse (https://www.sp-ps.ch/sites/default/files/documents/210601_sp-thesenpapier_europapolitik_fr.pdf).

Le PS Suisse fait partie du Mouvement européen pour une Europe populaire. C'est pourquoi le Parti va développer nos relations avec la social-démocratie européenne, la société civile européenne et toutes les forces progressistes en Europe. Le débat au sein même de la Suisse sur la position de celle-ci devrait également être stimulé de manière positive.

Propositions diverses

Proposition de la section PS Horgen

L'Assemblée générale du PS Horgen a décidé à l'unanimité le 19.05.2021 de vous soumettre la proposition suivante à l'ordre du jour.

Proposition :

Le Congrès extraordinaire du 28.08.2021 développera une analyse stratégique des forces, faiblesses, opportunités et risques de l'accord institutionnel UE-CH (accord-cadre) dans le cadre d'un débat ouvert, en tenant compte des conséquences possibles de sa non-conclusion pour la Suisse (politiques, économiques, sociales).

Justification :

Le président du groupe parlementaire au CN Roger Nordmann a résumé avec justesse la position du PS Suisse en matière de politique européenne conformément à la consultation du 29.03.2019 sur le projet de l'accord-cadrelors d'un débat CN en septembre 2018 : « La Suisse a choisi de rester en dehors de l'Union européenne, c'est un fait. Mais dans ce contexte, il est d'autant plus important de maintenir une relation solide, constructive et durable avec l'Union européenne. C'est précisément pour cette raison que nous souhaitons voir la conclusion d'un accord-cadre institutionnel. »

Malgré cet objectif clair, le PS Suisse donne une impression confuse dans son traitement du dossier de l'accord-cadre depuis quelques semaines. Par exemple, les raisons pour lesquelles les personnalités de notre parti ont adopté la position de l'USS sur la protection des salaires ne sont pas claires. Pour certains, il s'agit du règlement de cautionnement, pour d'autres, du raccourcissement du délai de préavis ou de la pratique de la Cour de justice européenne qui, par le biais de l'accord-cadre, deviendrait l'autorité dominante dans la relation politique entre la Suisse et l'UE. Il ne semble pas y avoir de ligne d'argumentation commune.

Il convient de mettre un terme à ce spectacle opaque par un débat ouvert. L'analyse stratégique a ainsi pour but de fournir une évaluation globale de l'accord institutionnel, qui servira de base à la prise de décision par nos institutions. Ce faisant, il s'agit de mettre en lumière le traitement des divergences ouvertes entre les différentes parties impliquées et les conséquences de la rupture des négociations.

Antrag SP60+ Zürich

Der Bundesrat hat bekannt gegeben, dass das Institutionelle Abkommen mit der EU (InstA) gescheitert ist. Wir sind konsterniert und enttäuscht.

Der Vorstand der SP60+Zürich beschliesst deshalb in seiner Sitzung vom 26. Mai 2021 folgenden **Antrag** zu stellen:

Am ausserordentlichen Parteitag der SP Schweiz am 28. August 2021 ist folgendes Traktandum aufzunehmen: « Unser Verhältnis zu Europa »

Wir sind der dezidierten Meinung, dass wir als SP Schweiz JETZT dringend einen breiten Diskurs zum Thema initiieren müssen.

Antrag SP Limmattal

Die SP Limmattal beantragt, dass am Parteitag der SP Schweiz das Thema «Wie weiter mit bzw. in Europa» traktandiert wird, wo eine breite europapolitische Debatte stattfindet, die pro und kontra verschiedener Ziele und Wege dahin thematisiert.

Begründung:

Das Rahmenabkommen scheint definitiv gescheitert, letzte Wiederbelebungsversuche sind zwar noch im Gange, doch ohne grosse Aussicht auf Erfolg.

Die SP Schweiz muss nun das Thema «Wie weiter mit bzw. in Europa» offen und breit diskutieren. Die Mitglieder sind so zahlreich wie möglich einzubinden.

Antrag der SP-Sektion Illnau-Effretikon/Lindau

Das Scheitern der Verhandlungen über einen Rahmenvertrag mit der EU muss in der SP eine Reaktion auslösen. Wir wollen auch in Zukunft eine gesicherte und verbindliche Einbindung der Schweiz in die Europäische Union. Das zukünftige Verhältnis der Schweiz mit Europa und die möglichen Wege dazu sollen deshalb in geeigneter Form am Parteitag im August zur Diskussion gestellt und soweit wie möglich festgelegt werden. Auch ein Beitritt der Schweiz zur EU soll eine Option bleiben.

Antrag der SP Bolligen

Die SP-Sektion Bolligen/BE beantragt, ein Traktandum „Wie weiter nach dem Scherbenhaufen *Rahmenabkommen CH-EU*?“ vorzusehen.

Es braucht in der SP eine offene Diskussion über unser Verhältnis zur EU. Dabei sollen nicht nur gewerkschaftliche Kernanliegen diskutiert werden, sondern in Abwägung aller Aspekte (Soziales/ Binnen- und Aussenwirtschaft, Sicherheit, Umwelt, Demokratie) eine strategische Gesamtschau unserer Rolle und Verantwortung in und mit Europa ausgeleuchtet werden.

Wir wünschen uns eine engagierte, kontroverse, respektvolle Auseinandersetzung in der SPS und in der breiten Öffentlichkeit. Das sind wir unserem sozialdemokratischen Bewusstsein und unserer Tradition schuldig.

Proposition de la section PS Carouge

Le comité du PS Carouge a décidé le 27 mai 2021 de vous soumettre la proposition suivante à inclure dans l'ordre du jour.

Proposition

Le congrès extraordinaire du 28 août 2021 conduit un débat ouvert sur les avantages et désavantages d'un accord institutionnel de la Suisse avec l'Union européenne et en particulier sur la position que le PSS devrait prendre par rapport à la non-discrimination salariale (mesures d'accompagnement) dans la cadre de cet accord. La discussion devrait porter également sur les conséquences pour la Suisse si les négociations de l'accord étaient suspendues ou rompues.

Motivation

Il s'agit d'un accord d'une importance capitale pour l'avenir de la Suisse et son intégration dans l'Europe. La position actuelle de l'Union syndicale suisse et du PSS risquent de bloquer les négociations. C'est pourquoi des élu-e-s et haut-e-s fonctionnaires du parti socialiste - ancien-ne-s et actuel-le-s - ont lancé un **appel au dialogue** pour sauver l'accord institutionnel. L'appel du 28 avril 2021 est dirigé à la présidence du PSS et au président du Groupe socialiste aux Chambres fédérales. Notre proposition veut faciliter le dialogue souhaité par les signataires de l'appel.

Antrag SP Kirchlindach

Die Schweiz braucht das Institutionelle Rahmenabkommen!

Als Sozialdemokrat*innen fühlen wir uns als Teil der europäischen Völkergemeinschaft und sehen die im SP-Parteiprogramm postulierte Integration als wichtige politische Stossrichtung. Wir sind überzeugt, dass die Beziehungen zur Europäischen Union einer stabilen vertraglichen Basis bedürfen, welche die Weiterentwicklung der Zusammenarbeit im gegenseitigen Verständnis ermöglicht. Das angestrebte Institutionelle Rahmenabkommen wäre diese dem schweizerischen Interesse entsprechende Grundlage.

Die aktuelle Situation im Verhältnis Schweiz-EU verursacht uns grosse Sorgen. Der Bundesrat führt die jahrelangen Verhandlungen in unakzeptabler Weise, ohne erkennbaren Erfolgswillen, ohne klare Führung, aber mit einem beispiellosen Verschleiss an Unterhändlern. Dies sind schlechte Vorzeichen für eine kommende Volksabstimmung. Leider sehen wir auch bei unserer Partei kein ernsthaftes Bemühen, das für unser Land wichtige Abkommen zu einem erfolgreichen Abschluss zu bringen. Sie folgt offensichtlich den Gewerkschaften, welche in einer bürokratischen Sicht des - grundsätzlich unbestrittenen - Lohnschutzes gefangen und damit bereit sind, das Rahmenabkommen zur Freude der SVP scheitern zu lassen.

Es darf nicht sein, dass die SP bei den Integrationsbemühungen zurücksteht und der GLP das Feld als positives europapolitisches Sprachrohr überlässt. Wir erwarten, dass die SP das Rahmenabkommen intern breit diskutiert, bevor es zu spät ist, und zwar am nächsten Parteitag. Insbesondere ist zu verhindern, dass der Bundesrat an Parlament und Volk vorbei die Verhandlungen zum Rahmenvertrag von sich aus abbricht.

Wir unterstützen deshalb den Aufruf zur europapolitischen Diskussion, den eine Gruppe verdienter Genoss*innen am 28. April 2021 veröffentlicht hat und **beantragen, die Rahmenvertragsfrage für den kommenden Parteitag zu traktandieren.**

Antrag SP Stadt Schaffhausen

„Die Europaplattform von 2005/2006 bilanzierte Sektor für Sektor die Vor- und Nachteile eines EU-Beitritts der Schweiz und zeigte Wege auf, wie mit begleitenden Massnahmen Nachteile minimiert oder ganz vermieden werden können. Sie bedarf dringend der Aktualisierung. Die Parteileitung wird beauftragt, dem nächsten Parteitag 2022 eine vollständig überarbeitete Fassung vorzulegen“.

Begründung

Die SP ist für den EU-Beitritt der Schweiz (Parteiprogramm S. 40f). Die Formulierung dieses strategischen Ziels beruhte auf einer sorgfältigen Analyse der Vor- und Nachteile des Beitritts in der „Neue Europa-Plattform“. Sie wurde an zwei Delegiertenversammlungen beraten und verabschiedet. Die Kurzfassung der Plattform wurde in der Schriftenreihe „SPositionen“ unter dem Titel „Die Zukunft der Schweiz liegt in Europa“ im Februar 2007 publiziert. Seither ist viel Wasser den Rhein hinunter geflossen, die Europaplattform spiegelt in weiten Teilen nicht mehr den aktuellen Stand der Dinge. Die SP selbst hat ihr strategisches Ziel weit nach hinten gerückt und es in den europapolitischen Auseinandersetzungen der letzten Jahre eher verschwiegen als bearbeitet. Das muss sich wieder ändern. So richtig es ist, die Bilateralen Verträge mit einem institutionellen Abkommen zu ergänzen, so wichtig bleibt es, die Option EU-Beitritt wieder offensiver ins Spiel zu bringen. Dazu müssen allerdings die sorgfältige Analyse und das Argumentarium aktualisiert werden. Wir brauchen eine neue „Europaplattform 2022“, die - wie ihre Vorgängerin - die Vor- und Nachteile eines EU-Beitritts der Schweiz systematisch aufarbeitet und bilanziert und Vorschläge zur sozialdemokratischen Gestaltung der Beitrittsperspektive zur Diskussion stellt. Und wir brauchen eine neue parteiinterne Debatte über die Plattform und das mit ihr verbundene strategische Ziel EU-Beitritt.

Antrag der SP International

Antrag zur Traktandierung der Europafrage

Nach dem katastrophalen Fehlentscheid des Bundesrates, die Verhandlungen über ein institutionelles Rahmenabkommen mit der EU abzubrechen, muss auch die SP europapolitisch über die Bücher und neue Perspektiven erarbeiten und aufzeigen.

Die SP International beantragt, dass die Parteileitung die Europafrage am ausserordentlichen Parteitag vom 28. August 2021 in St. Gallen prominent traktandiert und die zukünftige Europapolitik der SP Schweiz in Form eines antragsfähigen Positionspapiers zur Diskussion stellt.

Dies mit dem Ziel, dass der Parteitag eine neue Road Map verabschiedet, welche aufzeigt, mit welchen Schritten und welchen Visionen die Schweiz ihre Beziehungen zur Europäischen Union vertiefen und den europäischen Integrationsprozess konstruktiv mitgestalten kann.

Recommandation du comité directeur : Le Comité directeurs tient à remercier tous ceux et celles qui ont soumis des propositions concernant la politique européenne, un sujet de grande importance et de grande actualité. Comme le montre l'ordre du jour, le Comité directeur a ajouté le thème de la politique européenne à l'ordre du jour du Congrès et a soumis les documents correspondants, que vous trouverez dans cette brochure d'envoi. Le Comité directeur est conscient que les motions individuelles contiennent des demandes de plus grande envergure. Néanmoins, en raison de la complexité de la question, ces objectifs ne peuvent être atteints dans un délai aussi court. D'autres demandes (par exemple, la révision complète de la plateforme européenne) ne pourront recevoir de réponse que lorsque le comité de politique européenne aura commencé ses travaux et présenté un calendrier pour les prochaines étapes. Du point de vue du Comité directeur, il est impératif que l'espace nécessaire soit maintenant accordé à une large discussion au sein du parti et au-delà.

R-2 Mustafa Atici et consorts : pour la population, il faut maintenant des décisions claires en matière de politique européenne

Le Conseil fédéral a décidé de ne pas signer l'accord-cadre et poursuit après cette décision sur un principe de limitation des dégâts. Il ne parvient pas à fixer des objectifs durables en matière de politique européenne. Il est donc d'autant plus important que des mesures concrètes pour les gens vivant en Suisse et dans les pays européens soient maintenant mises en œuvre rapidement.

Dans la politique de coopération avec l'Union européenne, le PS Suisse demande donc à court terme l'application des trois mesures suivantes :

Pour les jeunes en formation

La Suisse doit participer au programme européen pour l'enseignement et la formation professionnelle, la jeunesse et le sport « **Erasmus+** ». Le PS demande une association immédiate et complète en tant que pays du programme pour la période de programme en cours 2021-2027, comme nous l'avons déjà fait en 2011-2013. Le programme permet d'importants échanges et d'importantes expériences d'apprentissage au niveau européen dans tous les domaines de la formation. Les termes de cette association peuvent être négociés et définis dans un accord parallèlement à la participation au programme de recherche.

Pour la recherche et l'innovation

Pour les chercheurs/euses des hautes écoles et des PME, la participation aux programmes européens d'innovation et de recherche est essentielle pour assurer la viabilité future des places de travail en Suisse également. Il faut assurer rapidement la participation de notre pays au programme de recherche « **Horizon Europe** » et au programme « **Digital Europe** » de l'UE. On ne peut pas faire de la recherche sur les technologies d'avenir tout seul – la coopération transfrontalière à l'échelle européenne est favorisée par la coopération en matière de recherche.

Pour le renforcement de la solidarité

La Suisse devrait participer au « **Corps européen de solidarité** » en tant que pays du programme ou pays partenaire. Début mai, le Conseil national a adopté la motion de Martina Munz intitulée « Promouvoir l'engagement volontaire. Adhérer au Corps européen de solidarité » (19.3614). Cette motion charge le Conseil fédéral d'entamer des négociations avec l'UE afin que la Suisse puisse rejoindre le plus rapidement possible le programme du Corps européen de solidarité. Le PS Suisse exige que cette option de participation soit elle aussi négociée avec l'UE cette année encore.

Toutes les possibilités de participation doivent être négociées en parallèle par le Conseil fédéral cette année et réglées avec l'Union européenne dans un accord multi-programme global pour **Erasmus+, Horizon Europe, Digital Europe et pour le Corps européen de solidarité (European Solidarity Corps)**.

Pour une contribution à la cohésion sans blocage

La contribution de la Suisse à la politique européenne de cohésion, bloquée par la majorité conservatrice du Parlement, doit être débloquée lors de la session d'automne. Le PS soutient ce déblocage comme un acte européen urgent de solidarité. Toutefois, le déblocage des ressources financières de la contribution à la cohésion et la prise de décision sur la participation aux programmes susmentionnés doivent aller de pair. Ce n'est que de cette manière qu'une perspective commune pour l'avenir pourra être rendue visible de manière contraignante pour la population de la Suisse et des États membres de l'UE.

Proposition du Comité directeur : acceptation.

Signataires :

Mustafa Atici, Andreas Burger, Yvonne Feri, Fabian Molina, Sarah Wyss

A-1 Fabian Molina et consorts : pour une politique européenne socialiste

Le comité de politique européenne, présidé par le vice-président du PS et conseiller national Jon Pult, va présenter une plate-forme « Europe » aux instances compétentes du parti pour discussion et vote lors du premier Congrès 2022. La plate-forme expose notamment la stratégie et les éventuelles étapes intermédiaires permettant d'atteindre l'objectif d'adhésion à l'UE inscrit dans le programme du parti.

Motif :

Après l'échec de l'accord-cadre institutionnel, de nouvelles voies doivent être développées pour faire progresser l'intégration européenne de la Suisse dans l'Union européenne (UE). L'objectif est de montrer que l'adhésion de la Suisse à l'UE est la meilleure option pour maintenir notre souveraineté et nos revendications démocratiques.

Il faut également montrer quels effets l'adhésion de la Suisse à l'UE aurait dans les différents domaines du droit, les points sur lesquels des changements de politique intérieure sont nécessaires et quelles étapes stratégiques intermédiaires sont pertinentes.

Proposition du Comité directeur : acceptation.

Signataires de la requête : Fabian Molina, Franziska Roth, Yvonne Feri, Eric Nussbaumer, Sarah Wyss, Céline Widmer, Angelo Barrile, Priska Seiler Graf, Andreas Burger, Claudia Friedl, Prisca Birrer Heimo, Mustafa Atici

POINT 14 DE L'ORDRE DU JOUR : PROPOSITIONS ET RÉSOLUTIONS

R-3 Michel Zimmermann et al : CFF, La Poste, Swisscom : services publics ou sociétés par actions ?

Considérant :

1. Les augmentations récurrentes du prix des billets et abonnements de train largement supérieures à l'augmentation de l'indice général des prix à la consommation : entre 1990 et 2015, l'indice des prix à la consommation (IPC) a progressé de 29,7 %. Sur la même période, les tarifs des billets simple course ont augmenté de plus de 50 %. Les billets aller/retour ont quant à eux augmenté de plus de 80 % en raison, notamment, de l'abandon du rabais sur ce type de billets en 2004. Les prix de l'abonnement demi-tarif (hors prix de fidélité) et de l'abonnement général ont eux aussi augmenté d'environ 70% et 60% respectivement (source : DEFR : Surveillance des prix SPR – 04.07.2019) ;
2. La baisse progressive et constante de l'attractivité des conditions de travail qui, comme aux CFF, impacte la qualité des prestations à la population en conduisant, notamment, à des annulations de trains par manque de mécanicien-ne-s (gestion à flux tendus, flexibilité accrue, démotivation professionnelle, etc.) ;
3. Le saucissonnage de l'entreprise CFF-SA en de multiples entités indépendantes gérées, chacune pour elle-même, comme des entreprises commerciales privées prioritairement occupées à réaliser des profits, voire à contribuer à la spéculation immobilière (CFF-Immobilier) ;
4. Le manque gravissime de transparence constaté dans la gestion, souvent fautive, et le management des ex-régies de la Confédération (Swisscom, CFF, La Poste) ;
5. La multiplication de montages financiers douteux, voire délictueux : par exemple, l'achat, par Swisscom, en 1999 de l'entreprise allemande Debitel pour un montant de 4,3 milliards de francs qui s'est soldé cinq ans plus tard par une perte nette de 3,3 milliards de francs ; ou encore, les aventures commerciales à caractère expansionniste entamées, toujours par Swisscom, en Inde, en Hongrie ou en Malaisie qui toutes, se sont révélées des fiascos retentissants ; sans parler des montages financiers conclus par Swisscom en Italie avec une filiale de *Telecom Italia* et dont les activités frauduleuses étaient contrôlées par des personnalités du crime organisé (une des plus «colossales fraudes de l'histoire» à l'encontre du fisc italien, selon les termes du juge d'instruction Aldo Morgini) ;
6. L'importance des fraudes aux subventions et des infractions pénales du genre de celle, retentissante (pour un préjudice de 205 millions de francs), perpétrée par Car-Postal, filiale de la société holding La Poste Suisse SA ;

7. La politique commerciale de la Direction générale de La Poste Suisse SA qui, fondée exclusivement sur des critères de rentabilité, a commandé à la fermeture, entre 2001 et 2014, de 1800 bureaux de poste, la plupart du temps contre la volonté populaire et le souhait des communes impactées ;
8. La volonté affichée par la Direction générale de La Poste Suisse SA de procéder, au mépris du mécontentement populaire et de la démocratie, à la fermeture d'encore 495 bureaux de poste supplémentaires (sur les 1250 restants) d'ici à 2021 ;
9. La dégradation des conditions salariales et des conditions de travail des employé-e-s observée tant à La Poste qu'aux CFF ou chez Swisscom ;
10. Les pertes d'emplois liées à la fermeture des bureaux de poste et le recours toujours croissant tant à La Poste qu'aux CFF ou chez Swisscom à la sous-traitance et au travail précaire ;
11. L'adoption (à une écrasante majorité), lors du **Congrès de Lausanne (2010)**, de la résolution présentée par l'ancien député au Grand Conseil du Tessin, Graziano Pestoni, et libellée en ces termes : « **Le PS considère que seul un service public soumis au contrôle démocratique – non seulement du point de vue stratégique mais également opérationnel – est en mesure de garantir des prestations adaptées à la population. En ce sens, le PS réclame que Swisscom soit renationalisé et que La Poste et les chemins de fer soient à nouveau soumis au contrôle direct de la Confédération** » ;
12. Les conséquences socialement et démocratiquement néfastes des politiques commerciales (mercantilistes) appliquées aux ex-régies de la Confédération suite à leur libéralisation et à la transformation de leur statut juridique en sociétés par actions ;
13. L'attachement du Parti socialiste à la défense, au maintien et au développement d'authentiques services publics .

Le Congrès du Parti socialiste suisse du 28 août 2021 à Saint-Gall, se prononce pour la renationalisation des ex-régies de la Confédération et demande à la direction du PS nouvellement élue de tout mettre en œuvre pour que cet objectif soit atteint.

Exposé des motifs :

Dans de nombreux pays européens (Grande-Bretagne, Danemark, Suède, etc.) où, comme en Suisse, les chemins de fer, la poste et d'autres services publics d'envergure nationale ont été libéralisés, et parfois franchement privatisés, le débat sur leur renationalisation est ouvert.

En Suisse, le bilan de plus de vingt ans de libéralisation des ex-régies de la Confédération n'est pas bon. En effet, que ce soit du point de vue des conditions de travail ou des prestations à la population, tout indique que la transformation des CFF, de La Poste et de Swisscom en sociétés par actions fut une erreur. Ce constat, partagé par un nombre toujours croissant de citoyen-ne-s, met clairement en accusation les conséquences de la libéralisation des ex-régies de la Confédération et pose la question de la responsabilité politique du PS en tant que parti des services publics.

Pour nous, signataires de cette résolution, il est important de rappeler que tant la gestion opérationnelle que les objectifs stratégiques d'une société par actions sont incompatibles avec des missions de service public. En effet, tenues par des impératifs de rentabilité, les sociétés par actions, contrairement à d'authentiques services publics, ont pour fonction première de générer des bénéfices. En ce sens, même si, comme c'est le cas pour les ex-régies de la Confédération, une part majoritaire des actions de Swisscom (51%⁸), de La Poste (100%) et des CFF (100%) est détenue par la Confédération, ce sont, quand même et en toutes circonstances, les logiques marchandes et de compétitivité concurrentielle qui président désormais à leur fonctionnement et à la définition de leurs prestations. Le principe qui s'applique avec la libéralisation est celui du report des pertes et des coûts sur les clients et les contribuables, pendant que les profits sont répartis entre les exploitants et les actionnaires. Pour les usagers, devenus de simples (vulgaires ?) clients, la libéralisation des ex-régies de la Confédération rime avec suppression des prestations les moins rentables (bureaux de poste, etc.), augmentation phénoménale et opaque des prix (même Monsieur Prix s'en offusque), montages financiers douteux (CarPostal, etc.) et, au final, colère et défiance. Pour toutes ces raisons, et parce qu'avec la libéralisation de La Poste, des CFF et de Swisscom, les conditions de travail au sein des grandes entreprises dites de service public de la nation ne cessent de se dégrader (flexibilité, sous-traitance, stress, etc.), nous attendons du Congrès du 28 août 2021 à Saint-Gall, qu'il adopte cette résolution.

Proposition du Comité directeur : Acceptation.

La requête fait référence à une résolution de l'ancien député au Grand Conseil tessinois Graziano Pestoni, adoptée lors du Congrès du parti qui s'est tenu à Lausanne en 2010, laquelle demandait la renationalisation de Swisscom et le retour de La Poste et des CFF sous le contrôle direct de la Confédération. La résolution a été motivée par l'argument selon lequel « seul un service public soumis au contrôle démocratique – d'un point de vue non seulement stratégique, mais également opérationnel – est en mesure de garantir des prestations adaptées à la population ».

Le programme de parti du PS Suisse (2010/2012) contient en outre un passage indiquant que le **contrôle démocratique de la fonction publique doit aller au-delà des principes stratégiques et garantir des services appropriés pour l'ensemble de la population également du point de vue opérationnel. Les télécommunications (Swisscom), les services postaux (La Poste) et les chemins de fer (CFF) doivent donc de nouveau être placés sous le contrôle direct de la Confédération.** Non seulement les pouvoirs publics, mais encore les employé-e-s et les consommateurs/-trices devraient être impliqué-e-s dans le processus décisionnel proprement dit (5.b.4. ; p. 51).

Un **service public fort** est une préoccupation fondamentale du PS. Il contribue à l'égalité des chances, à la justice sociale et à la cohésion nationale. Il est donc important que les offres du service public soient accessibles à toutes et tous, dans toutes les régions du pays, aux mêmes prix et qu'elles soient de bonne qualité. Il ne doit plus y avoir ni fermeture de

⁸ En 2005, la part de la Confédération dans Swisscom était encore de 66,1%.

bureaux de poste, ni réduction de l'offre dans les services de transport public, ni augmentation des prix des prestations du service public.

Les **conditions de travail des travailleurs/-euses employé-e-s dans les entreprises du service public** ont également souffert de la libéralisation (mots-clés : pertes d'emplois, salaires, horaires de travail). Il est inacceptable que les employé-e-s continuent de devoir trinquer alors que les cadres des entreprises proches de la Confédération prennent des décisions qui ont des répercussions sur les conditions de travail.

Par conséquent, les entreprises du service public doivent être soumises à un contrôle démocratique, soit dans le cadre d'une propriété conjointe, soit par l'intermédiaire de lois et de mandats de prestations.

Le PS est le parti par excellence qui défend un service public fort et de bonnes conditions de travail. Le but de la présente requête est d'aborder et d'améliorer ces deux aspects. Nous proposons donc l'acceptation de celle-ci.

Signataires :

Graziano Pestoni, ancien député au GC-TI ; **Laurence Fehlmann-Rielle**, conseillère nationale (GE) ; **Christian Dandrès**, conseiller national (GE) ; **Jean-Claude Rennwald**, ancien conseiller national (JU) ; **Fabian Molina**, conseiller national (ZH) ; **Franco Cavalli**, ancien conseiller national (TI) ; **Eric Voruz**, ancien conseiller national (VD) ; **Diego Esteban**, député au GC-GE et président de section (Trois-Chêne/Arve&Lac) ; **Alberto Velasco**, député au GC-GE ; **Michel Zimmermann**, conseiller municipal à Versoix (GE) ; **Bernard Pinget**, conseiller municipal PS à Veyrier (GE) ; **Marc Simeth**, PS (GE) ; **Nicolas Rochat**, ancien conseiller national (VD) et ancien député au GC-VD ; **Matthieu Béguelin**, ancien député au GC-NE ; **Henri-Marc Schaerer**, PS-Veyrier (GE) ; **Emmanuel Deonna**, député au GC-GE, président commission migration (PSG) ; **Gilberte Bisson**, PS-Veyrier (GE) ; **Maude Bessat**, conseillère municipale PS à Veyrier (GE) ; **Dominique Hausser**, PS (GE) ; **Hans Thurnherr**, PS-Trois-Chêne/Arve&Lac (GE) ; **Bernard Duchesne**, PS (GE) ; **Jacqueline Heuer**, PS-VdG (GE) ; **Matija Koselj**, conseiller municipal à Chêne-Bougeries (GE) ; **Raymond Jeanneret**, anc. conseiller municipal PS à Veyrier (GE) ; **Albert Anor**, PS VdG (GE) ; **Valérie Boillat**, PS VdG (GE) ; **Bertil Munk**, PS-Lausanne (VD) ; **Yves Mesot**, cand. PS à Veyrier (GE) ; **Jean Berthet**, conseiller municipal PS à Troinex (GE) ; **Françoise Schenk-Gotteret**, ancienne députée au GC-GE (PS60+) ; **Antoine de Montmollin**, député au GC-NE et ancien président de la section Ville de Neuchâtel (NE) ; **Roman Thurnherr**, PS-Altstätten/ober Rheintal (SG) ; **Franz-Dominik Imhof**, ancien président PS-Bienne (BE) ; **Hannah Pfalzgraf**, déléguée JUSO ; **Nadia Kuhn**, déléguée JUSO ; **Clément Bourgeaud**, délégué JUSO ; **Nicola Siegrist**, membre CD-PSS (ZH) ; **Pauline Schneider**, vice-présidente JUSO ; **Heinrich Ziltener**, PS (SG).